

## CHAPITRE IX

### LE SACERDOCE DES CHRÉTIENS ET LA CONFIRMATION

Nous avons décelé dans la vie de Jésus une double onction sacerdotale, correspondant à deux aspects de sa mission sacerdotale : à la première, qui est celle de l'incarnation, correspond, avons-nous dit, l'aspect sacrificiel qui culminera dans la passion et la résurrection, et elle est participée en chacun de nous par le *baptême*. Or, la tradition chrétienne a vu dans le sacrement de la confirmation une participation à la deuxième onction de Jésus, celle du Jourdain, qui l'ordonne à sa mission de prédication, d'apostolat, et à l'envoi de l'Esprit qui se manifestera pleinement à la Pentecôte. Mais, avant de voir ces témoignages de l'antiquité chrétienne, nous devons nous demander si, de quelque façon, cet enseignement trouve un appui direct dans l'Écriture Sainte.

#### DONNÉES SCRIPTURAIRES

Une telle étude s'avère difficile. Car les rites de l'initiation chrétienne nous sont habituellement décrits comme un tout, qui comprend et le baptême proprement dit, et le don de l'Esprit. Si nous maintenons, d'autre part, comme nous le devons, que le baptême d'eau par lui-même confère déjà l'Esprit Saint, on

comprendra que la question devienne encore plus complexe. Car l'on ne peut, dès lors, tenir compte que des documents où les deux rites sont certainement présentés comme distincts, ou au moins complémentaires.

Un premier fait doit dès l'abord attirer notre attention ; en parcourant, au chapitre VII, les passages du Nouveau Testament qui ont rapport avec le sacerdoce des fidèles, nous avions à plusieurs reprises constaté que ce sacerdoce se présentait avec une double finalité ; si la première peut se résumer dans l'offrande du sacrifice spirituel, la seconde, en revanche, comporte une mission, une fonction d'évangélisation (1 Petr., 2, 9-10 ; Rom., 1, 9 et 15, 15-16), de témoignage à donner au sein de l'Église et en face des non-croyants, de rôle spécifique assigné à chacun dans la mission générale d'évangélisation qui est celle de l'Église. Le chapitre 12 de l'Épître aux Romains est très suggestif à ce sujet : saint Paul commence par inviter tous les fidèles à « offrir leurs personnes en hostie vivante », et cette invitation s'adresse indistinctement à tous ; puis, il passe au contraire à ce qui est propre à chacun dans le Corps du Christ : « Car de même que notre corps en son unité possède plus d'un membre et que ces membres n'ont pas tous la même fonction, ainsi nous, à plusieurs, nous ne formons qu'un seul corps dans le Christ, étant, chacun pour sa part, membres les uns des autres. Mais pourvus de dons différents selon la grâce qui nous a été donnée... » (Rom., 12, 4-6). Or, ces différents charismes sont eux-mêmes des façons différentes de « s'offrir en hostie vivante », et d'accomplir le culte spirituel, c'est-à-dire d'accomplir « la volonté de Dieu » (v. 1-2). D'une part, ces deux aspects du sacerdoce des fidèles sont tous eux considérés comme l'effet du don de l'Esprit aux chrétiens : le vrai culte, est offert « selon l'Esprit de Dieu » (Philip., 3, 3) ; et d'autre part, c'est le même

Esprit qui distribue les charismes dans l'Église (1 Cor., 12, 4 ss.). On est ainsi amené à soupçonner qu'il peut y avoir un double don de l'Esprit, l'un pour le renouvellement intérieur et personnel de l'homme, l'autre pour sa mission propre dans la mission générale de l'Église ; et, d'autre part, une double participation au sacerdoce de Jésus.

Ceci devient encore plus vraisemblable si nous nous rappelons que, dans la vie du Christ, il en a été ainsi, et que sa première onction sacerdotale, qui l'ordonnait à son sacrifice, est participée par le chrétien au baptême. Il est clair que l'Esprit Saint est déjà présent dans ce premier mystère : la foi en Jésus, qui est le fondement de tout le sacrifice spirituel, ne saurait être qu'un don de l'Esprit : « Nul ne peut dire : Jésus est Seigneur, que sous l'action de l'Esprit Saint » (1 Cor., 12, 3) ; nous ne pouvons considérer Dieu comme notre Père que si nous possédons « l'Esprit de son Fils dans nos cœurs, qui crie : Abba, Père » (Gal., 4, 4-6 ; cf. Rom., 8, 15) ; telle est la preuve, le signe certain de notre filiation<sup>1</sup>. Et nous ne pouvons offrir un véritable culte spirituel que parce que nous sommes devenus les « temples du Saint-Esprit » (1 Cor., 6, 19), qui consacrent par son onction les membres du Corps du Christ.

Mais si les mystères du sacrifice rédempteur de Jésus deviennent ainsi, par l'Esprit Saint donné au baptême, les mystères du chrétien, il est grandement vraisemblable que le mystère de la Pentecôte, prolongement de la deuxième onction du Christ au Jourdain, nous est aussi communiqué par une nouvelle

1. C'est en effet ainsi qu'il faut traduire gr. δὲ ἐστὶν υἱοῦ de Gal. 4, 6 : « Et la preuve que vous êtes des fils, c'est que Dieu a envoyé... ». Et non pas : « Parce que vous êtes des fils, Dieu a envoyé (ensuite) l'Esprit de son Fils dans vos cœurs... ». Cette dernière traduction, suivie par L.-S. THORNTON (*Confirmation*, Westminster, 1954, p. 11 et 180), serait évidemment précieuse pour une théologie de la confirmation ; mais elle ne nous semble pas probable.

onction à caractère sacerdotal, celle de la confirmation.

Il semble bien, du reste, que nous ayons, sur ce point, un témoignage précis de l'Épître aux Hébreux ; nous avons dit comment, dans cette Épître, l'idée de *teleiōsis* était liée à celle du sacerdoce ; or, la *teleiōsis* des chrétiens est considérée par l'auteur de l'Épître, au chapitre 6, comme conditionnée par une série d'événements qu'il nous faut considérer attentivement.

L'auteur reproche à ses correspondants d'avoir encore besoin qu'on leur enseigne les points les plus élémentaires (τὰ στοιχία τῆς ἀρχῆς τῶν λογίων τοῦ θεοῦ) ; comme des petits enfants encore incapables d'une autre nourriture que le lait, ils ne sont pas capables d'une nourriture plus solide ; des *parfaits* devraient être capables et n'avoir pas besoin qu'on leur redise « l'enseignement primaire sur le Christ » (6, 1) : cet enseignement élémentaire est résumé par l'auteur en six points groupés deux à deux (Hébr., 6, 1-2) :

- I : a) renoncement aux œuvres mortes ;  
 b) foi en Dieu ;
- II : c) instruction sur les baptêmes ;  
 d) (instruction sur) l'imposition des mains ;
- III : e) résurrection des morts ;  
 f) jugement éternel.

Mais ce n'est pas seulement un enseignement que les chrétiens ont reçu ; ils ont aussi reçu des grâces qui, à leur tour, sont énumérées aux versets 4-5 : les chrétiens « ont été illuminés ( φωτισθέντες )... ont goûté au don céleste, sont devenus participants du Saint-Esprit, ont goûté une belle parole de Dieu et les forces du monde à venir... ».

Il est impossible de ne pas voir un parallélisme entre ces deux séries, parallélisme qu'on peut éclairer par le tableau suivant :

Enseignement reçu :	Dons reçus :
Renonciation aux œuvres mortes et foi.	.....
Instruction sur les baptêmes	Avoir été illuminé et avoir goûté au don céleste.
Instruction sur l'imposition des mains.	Etre devenu participant de l'Esprit.
Instruction sur la résurrection et le jugement...	Avoir goûté une belle parole de Dieu et les forces du monde à venir.

L'instruction sur les baptêmes est à rapprocher de l'illumination : le baptême, en effet, a reçu très tôt le nom d'*illumination* ( φωτισμός ou φωτισμα )<sup>1</sup>. L'Épître aux Hébreux reprendra cette même image pour signifier le baptême, au chapitre 10, 82 ; et il semble bien que cet emploi du mot est à rapprocher de l'épisode de l'aveugle-né dans l'Évangile de saint Jean (9, 1, 89) : Jésus, qui est la lumière du monde (v. 5), envoie l'aveugle se laver à la piscine de Siloé, « mot qui signifie Envoyé » selon la remarque caractéristique de saint Jean (v. 7), et il en revient voyant clair ; ainsi le baptême qui nous plonge dans le Christ, l'Envoyé du Père, nous guérit de notre aveuglement et est donc une illumination<sup>2</sup>.

Les mots qui suivent, « avoir goûté au don céleste », ne peuvent être une allusion à l'Eucharistie, puisque celle-ci est réitérable, ce qui serait contre le contexte ; il semble bien qu'il y ait là une nouvelle métaphore pour signifier le baptême : les baptisés, en effet, « tels des enfants nouveau-nés... ont goûté combien le Seigneur est bon » (1 Petr., 2, 3). C'est sans doute cette métaphore qui a amené très vite l'introduction d'un rite expressif : aux néo-baptisés on faisait boire un

1. φωτισμός chez saint JUSTIN (Apol., I, 61 et 65) ; chez CLÉMENT D'ALEXANDRIE (Paed., I, 29, 4 et 30, 1), etc.. φωτισμα chez

2. O. CULMANN, Les sacrements dans l'Évangile Johannique, Paris, 1951, p. 70-72.

brevage de lait et de miel<sup>1</sup>, qui rappelait aussi que le baptême introduit dans la vraie terre promise « où coulent le lait et le miel. »<sup>2</sup>

Après le baptême, nous avons la mention, d'une part de l'imposition des mains, et d'autre part du don de l'Esprit; les deux sont évidemment en relation, car nous savons que le rite de l'imposition des mains était précisément le rite, complémentaire du baptême, qui donnait l'Esprit Saint (cf. Act., 8, 17-19)<sup>3</sup>; il s'agit donc, selon toute vraisemblance, de notre confirmation. Nous avons ainsi, dans notre passage, d'une part le plan des instructions catéchétiques préparatoires au baptême, et d'autre part l'énumération de deux rites expliqués dans ces catéchèses : le baptême proprement dit et la confirmation. Or, c'est l'ensemble de ces rites qui nous sont présentés par l'auteur comme faisant le chrétien *parfait*, consommé en perfection, avec tout ce que le mot *teleiōsis* comporte pour notre épître, c'est-à-dire une participation au sacerdoce par fait de Jésus.

#### LA CONFIRMATION ET L'ONCTION DU CHRIST AU JOURDAIN

Cette idée d'un *perfectionnement* normalement apporté par la confirmation est reprise par saint Irénée

1. TERTULLIEN, *De cor. milit.*, 3; HIPPOLYTE, *Trad. Apost.*, 23; CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Paedag.*, 1, 6, 45.

2. *Epist. Barnabae*, vi, 17; HIPPOLYTE, *Trad. Apost.*, 23. Le Sacramentaire léonien a conservé la belle formule de bénédiction du lait et du miel, en la veille de la Pentecôte : « Benedic, Domine, et has tuas creaturas fontis, mellis et lactis...; et enutri eos (samulos Isaac et Jacob, quemadmodum patribus nostris Abraham Isaac et Jacob, introducere te eos in terram promissionis, terram fluentem melle et lacte (promisisti) ».

3. Il ne nous est pas possible de nous arrêter ici à l'interprétation de ce texte des Actes. Citons simplement quelques ouvrages récents : N. ADLER, *Taufe und Handauflegung. Eine exegetisch-theologische Untersuchung von App. 8, 14-17* (*Neutest. Abhandl.*, xix, 3), Münster, 1951; D.-L. GREENSTOCK, *El problema de la Confirmacion, dans Ciencia Tomista*, 80, 1953, p. 175-228; L.-S. THORNTON, *Confirmation*, Cambridge, 1954, p. 72-83.

dans son Livre contre les Hérésies et il est frappant de constater qu'il reprend les mêmes métaphores que nous venons de rencontrer dans l'Épître aux Hébreux. Il veut montrer que si l'homme n'arrive pas à la perfection dès le début, ce n'est pas que soit déficiente la force de Dieu, mais c'est que l'homme lui-même n'est pas capable de recevoir la perfection dès le début :

De même que la maman pourrait proposer un aliment parfait à son nourrisson, mais celui-ci n'en est pas capable...; ainsi Dieu aurait pu dès l'origine proposer la perfection à l'homme, mais celui-ci était incapable de la recevoir; car il était un petit enfant.

C'est pour cela aussi que le Verbe se manifeste d'abord dans un corps de chair, car nous n'aurions pas pu l'accueillir dans la gloire de la divinité :

C'est pourquoi celui qui était le pain parfait du Père, s'est présenté à nous sous forme de *lait*, c'est-à-dire dans sa manifestation humaine, afin que, recevant, comme d'une mamelle, la nourriture de sa chair, et nous habituant, grâce à cet allaitement, à manger et à boire le Verbe de Dieu, nous puissions recevoir en nous le pain d'immortalité qui est l'Esprit du Père.

Il faut donc d'abord accueillir en nous le Verbe Incarné, pour pouvoir accueillir l'Esprit de Dieu. Irénée continue :

C'est pourquoi aussi Paul dit aux Corinthiens : Je vous ai donné à boire du lait, non un aliment solide, car vous ne pouviez pas le supporter. C'est-à-dire : vous avez appris la venue du Seigneur dans l'humanité, mais l'Esprit du Père ne repose pas encore sur vous, à cause de votre faiblesse... L'Apôtre était pourtant capable de leur donner une nourriture solide, car lorsque les apôtres leur imposaient les mains, les chrétiens recevaient l'Esprit Saint qui est l'aliment solide de la vie; mais ceux-ci ne pouvaient pas encore le recevoir, parce qu'ils avaient encore les sens

de leur âme trop faibles et non exercés à fréquenter Dieu...

Selon Irénée, il faut donc d'abord que le chrétien participe et accueille en lui l'incarnation, avant de pouvoir recevoir l'aliment solide de l'Esprit que confère l'imposition des mains des apôtres, et arriver ainsi à la perfection ; or, nous savons que ce don de l'Esprit, selon l'évêque de Lyon, est une communication de l'onction conférée à Jésus après son baptême par Jean : « Sur lui descendit l'Esprit de Dieu, qui par les prophètes avait promis de lui conférer l'onction, afin que participant à l'abondance de son onction, nous soyons sauvés. »

Que la confirmation ait pour effet de perfectionner, de compléter le baptême, cela deviendra donc un enseignement commun de la Tradition<sup>1</sup>, et le nom latin de *confirmatio* exprimera bien cette idée<sup>2</sup>. Mais on en arrivera aussi logiquement à la considérer comme une onction, participant à celle que Jésus reçut au Jourdain, onction non seulement sacerdotale, mais aussi royale et prophétique<sup>3</sup>.

Aussi ne faut-il pas nous étonner de voir peu à peu s'ajouter au rite de l'imposition des mains, qui demeure le rite essentiel, un autre rite d'onction sur la tête ou sur le front des baptisés : nous le rencontrons déjà dans la Tradition Apostolique d'Hippolyte ; après le baptême, les néophytes se rhabillent, entrent à l'é-

1. *Adv. Haer.*, iv, 38, 1-2.

2. *Adv. Haer.*, iii, 9, 3.

3. Cf. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Paedag.*, i, 6 (P. G., 8, 281) ; S. AMBROISE, *De Sacramentis*, iii, 8 : « Post fontem superest ut perfectio fiat » ; ISIDORE DE PÉLUSE., i, 450 (P. G., 78, 429), etc. Cf. N. ADLER, *Taufe und Handauflegung*, Münster, 1951, p. 105.

4. Le plus ancien usage du mot latin *confirmatio* se rencontre au Concile de Riez, de 439 (Mansi, v, 1192-1193) ; ensuite, chez Arnobe le Jeune (P. L., 53, 482 c), aux environs de 440. Cf. D. VAN DEN EYNDE, *Note sur les rites post-baptismaux dans les églises d'Occident*, dans *Antonianum*, xiv, 1939, p. 258-260.

5. D. VAN DEN EYNDE, *ibid.*, p. 260-262.

glise, où l'évêque d'abord leur impose la main en prononçant une formule de prière ; « puis, versant avec la main de l'huile sanctifiée et la mettant sur leur tête, qu'il dise : Je t'oins de l'huile sainte dans le Seigneur, le Père tout-puissant, le Christ Jésus et l'Esprit Saint. Et après avoir fait la consignation sur leur front, qu'il leur donne un baiser en disant : Le Seigneur soit avec toi. »<sup>1</sup> Hippolyte a expliqué ailleurs le sens de cette onction ; commentant le Livre de Daniel, il voit dans le bain de Suzanne une image du baptême : or, les deux servantes préparent non seulement des savons, mais aussi de l'huile (cf. Daniel, 13, 17) :

Que sont les savons, commente Hippolyte, sinon les commandements du Verbe ? Qu'est l'huile, sinon les puissances de l'Esprit ? Voilà ce qui sert de parfum pour oindre les croyants après le bain. Voilà ce que préfigurerait autrefois la bienheureuse Suzanne, pour que, aujourd'hui, nous qui croyons en Dieu, nous ne trouvions pas étrange ce qui se passe de nos jours dans l'Église<sup>2</sup>.

Mais là même où, semble-t-il, le rite matériel de l'onction n'était pas adopté, on voyait dans l'imposition des mains le signe d'une onction spirituelle, qui s'ajoute donc à celle que confère le baptême. Dès la fin du II<sup>e</sup> siècle, Théophile d'Antioche distingue clairement ce double rôle de l'onction chez les chrétiens :

Quant à la façon dont tu te moques de moi en m'appelant chrétien, rétorque-t-il à Autolycus, tu ne sais pas ce que tu dis. D'abord, ce qui est oint est *agréable et utile*, et cela n'a rien de ridicule. Quel navire pourrait être *utile* et éviter de se perdre sans être d'abord oint ? Quelle tour ou quelle maison pourraient avoir *bonne apparence* et offrir *bon usage*, tant qu'elles ne sont pas ointes ? Quel est l'homme qui, *entrant dans cette vie*, ou se mettant à

1. HIPPOLYTE, *Trad. Apost.*, 22 (éd. BOUTE, p. 52-53).

2. HIPPOLYTE, *Commentaire sur Daniel*, i, 16 (éd. M. LEBÈVRE, p. 84). Cf. *ibid.*, i, 33 (p. 97) : « Lavez-vous dans l'eau intarissable, essuyez en vous toute souillure et sanctifiez-vous dans l'huile céleste. »

lutter, ne reçoit pas une onction d'huile ? Quelle œuvre, d'art, quelle parure peut flatter l'œil sans être ointe et rendre brillante ?... Pour nous, c'est là l'explication de notre nom de chrétiens : nous sommes oints par l'huile de Dieu<sup>1</sup>.

Nous trouvons en ce texte l'indication des deux usages de l'onction : celle-ci a d'abord un rôle de *beauté*, d'ornement, et ensuite un rôle d'*utilité*. Théophile avait dit ailleurs : « Je suis chrétien, je porte ce nom cher à Dieu, et j'espère être utile (εὐφροσ) à Dieu »<sup>2</sup>. Or, si le premier usage correspond bien à l'effet du baptême, le second semble plus adapté à celui de la confirmation, car, dit Théophile, l'enfant nouveau-né est oint, mais l'homme qui se prépare à la lutte l'est aussi. Ces comparaisons nous font penser d'une part à l'onction du Christ lors de son incarnation, et d'autre part à celle qui le préparait immédiatement à sa vie publique et à sa lutte contre le démon.

Sur le caractère sacerdotal de la confirmation, nous avons un remarquable témoignage d'Origène. Pour en comprendre la portée, il est bon de rappeler que la chrismation qui suit le baptême est considérée à Alexandrie, dès Clément, comme un rite sacramentel<sup>3</sup> ; saint Athanase y verra, en la joignant à l'imposition des mains, le symbole de l'onction invisible donnée par le Christ à ses fidèles en leur infusant l'Esprit divin<sup>4</sup>. Or, à plusieurs reprises, Origène affirme que cette chrismation qui suit le baptême correspond à la sanctification des prêtres de l'Ancienne Loi, que précédait aussi une purification par l'eau<sup>5</sup> ; aussi ajoute-t-il :

1. *Ad Autolyicum*, I, 12 (P. G., 6, 1041 B ; éd. SENDER, p. 70).
2. *Ibid.*, I, 1. L'expression « être utile à Dieu » est assez fréquente chez les premiers auteurs chrétiens, après saint Paul (2 Tim., 2, 21).
3. *Stronata*, VII, 7 (éd. STRAHLIN, II, p. 28 ; P. G., 9, 452).
4. ATHANASE, *Epist. ad Serapionem*, XXII (P. G., 26, 584).
5. *In Levit.*, Homil. VI, 2 et 5 (P. G., 12, 468 et 472).

« Nous tous qui avons été oints par l'onction de l'huile sainte, nous sommes prêtres. »<sup>1</sup>

Au cours du IV<sup>e</sup> siècle, deux auteurs importants seront des témoins de première valeur. En Occident, saint Hilaire de Poitiers rapproche la confirmation de la descente du Saint-Esprit sur Jésus, après son baptême par Jean-Baptiste ; si ce mystère a trouvé place dans la vie du Christ, c'est, entre autres raisons, « pour que nous apprenions que, après la purification par l'eau, l'Esprit Saint descend aussi sur nous des portes du ciel, et que nous sommes inondés d'une onction de gloire céleste. »<sup>2</sup>

En Orient, il faut surtout citer Cyrille de Jérusalem : le fidèle, déjà participant par le baptême au nom de Christ (= oint)<sup>3</sup>, recevra de ce dernier une nouvelle onction *sacerdotale*<sup>4</sup> :

Le Christ, après s'être lavé dans le fleuve du Jourdain, et avoir communiqué aux eaux le parfum de sa divinité, en sortit, et il reçut une communication substantielle de l'Esprit Saint ; ainsi le semblable reposait sur le semblable. Vous de même, lorsque vous êtes sortis de la piscine aux eaux sacrées, on vous a fait une onction, signe de celle dont fut oint le Christ... c'est-à-dire du Saint-Esprit qui est appelé huile d'allégresse, parce qu'il est cause de l'allégresse spirituelle<sup>5</sup>...

Cette onction est comparée à un sceau spirituel qui enrôle les chrétiens dans l'armée du Christ<sup>6</sup>, un sceau qui fait « la terreur des démons »<sup>7</sup> ; le baptisé reçoit

1. *In Levit.*, Homil. IX, 9 (P. G., 12, 521 c).
2. *In Matth.*, II, 6 (P. L., 9, 927).
3. *Catéch. Myst.*, II, 3 et III, 1.
4. *ἐπερωσ* (*Catéch.*, 18, 33 ; P. G., 33, 1056 ab).
5. *Catéch. Myst.*, III, 1-3 (P. G., 33, 1088-1089).
6. « Le Saint-Esprit va mettre un sceau sur vos âmes ; vous allez être enrôlés dans la milice du grand Roi » (*Cal. Myst.*, III, 3 ; P. G., 33, 428 b).
7. *Cal. Myst.*, XVII, 25 (col. 1009 a b).



des armes contre les puissances démoniaques liguées contre le Christ et ses fidèles<sup>1</sup>.

Car le baptisé, comme Jésus après son baptême, va avoir à résister aux tentations du démon :

Tant qu'il est catéchumène, en effet, écrit l'auteur anonyme de l'*Opus imperfectum in Matthaeum*, l'homme n'a pas encore renoncé au démon... Aussi le diable épargne-t-il le catéchumène qui, pour ainsi dire, lui appartient. Mais, après le baptême, devenu qu'il est un étranger, Satan le persécute de tout son pouvoir... Or un athlète avant de combattre oint son corps : ainsi l'homme reçoit-il spirituellement une onction d'huile pour lutter comme un athlète spirituel contre le diable<sup>2</sup>.

Mais le rôle du combattant n'est pas purement défensif : le confirmé reçoit aussi les grâces et la force nécessaires pour participer à la mission dont l'onction du Christ au Jourdain était le prélude :

Ensuite, écrit Cyrille de Jérusalem, après que tu as reçu cette grâce, le Christ te donne le pouvoir de lutter contre les puissances adverses. En effet, de même que lui, après son baptême, fut tenté pendant quarante jours..., ainsi toi aussi, avant le baptême, tu n'osais pas lutter contre tes adversaires ; mais quand tu auras reçu cette grâce, et, de plus, confiant dans les armes de la justice, combats alors, et, si tu veux, préche l'Évangile. Jésus-Christ était fils de Dieu, et pourtant il ne prêcha pas l'Évangile avant

1. *Cal. Myst.*, III, 4 (P. G., 33, 1092) ; *Cal.*, XVII, 26 (P. G., 33, 1009 c-1012 a) ; Cf. THÉODORE DE MOPSUÈSTE, *Homél. Catéch.*, XIII, 20 (éd. TONNEAU, p. 401). Cette idée se retrouve chez beaucoup d'auteurs : cf. le *Sacramentaire de SÉRAPION DE THAVUIS* : « Qu'ils deviennent stables et fermes, hors des atteintes de tout mal et de toute violation, insensibles aux insultes et aux embûches » (*Prière sur les confirmés*, xxv ; éd. FUNK, p. 187-188).

2. *Op. imperf. in Matth.*, Hom. 5 (P. G., 56, 662). Souvent attribué à Chrysostome, ce commentaire doit être un écrit latin de Tendance arienne. Voir aussi le texte conservé sous le nom du Pape Melchade dans les *Pseudo-Désertales* (éd. HINSCHUS, Leipzig, 1863, p. 245). Ce que ces ouvrages apocryphes affirment est bien l'explication de la pensée traditionnelle ; cf. A.-G. MARTINOT, *La Confirmation*, dans l'ouvrage collectif, *Communions solennelles et profession de foi*, Paris, 1952, p. 182 s.

son baptême. Si le Maître lui-même observait l'ordre normal du temps, comment pourrions-nous, nous ses serviteurs, agir hors de cet ordre ? Jésus commença à prêcher à partir du moment où le Saint-Esprit, sous la forme corporelle d'une colombe, descendit sur lui<sup>1</sup>.

Ainsi, par la confirmation, le chrétien est mis en mesure de participer à la mission du Christ annonçant le Royaume de Dieu et, comme le disait saint Pierre, d'annoncer les hauts faits de celui qui l'a appelé des ténèbres à son admirable lumière » (1 Petr., 2, 9), bref de prêcher l'Évangile ; c'est ce qu'enseignera Alcuin décrivant les rites de l'initiation chrétienne :

En dernier lieu, par l'imposition des mains, il reçoit de l'évêque l'Esprit de la grâce septiforme, et l'Esprit Saint fortifie, en vue de prêcher aux autres, celui qui, par le baptême, avait reçu la grâce de la vie éternelle<sup>2</sup>.

Ainsi la chrisimation confère au chrétien le pouvoir d'agir extérieurement en conformité avec la nouvelle naissance reçue au baptême, et non seulement la force nécessaire pour vivre une vie personnelle digne de l'Évangile, mais encore tous les dons qui lui permettent de devenir l'instrument de l'avènement du Royaume dans le monde, les dons qui lui permettront de convaincre, d'émouvoir les âmes, de les attirer à Dieu<sup>3</sup>. C'est le même enseignement que nous trouverons

1. *Catéch.*, III, 13-14 (P. G., 33, 444 ab).

2. ALCUIN, *Épist.*, 134 (éd. DUEMMELER, *Épist. Carolini Aevi*, II, 1895, p. 203), et *Épist.*, 137 (*ibid.*, p. 215). Ces paroles sont reprises presque à la lettre par la plupart des évêques qui répondent à l'enquête de Charlemagne sur le baptême : voir E. DUEMMELER, *loc. cit.*, p. 536-537 ; A.-E. BURX, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, xxxv, 1904, p. 153-154 ; I.-M. HANSENS, dans *Ephemerides Liturgicae*, 1927, p. 80. Raban Maur ajoute : « ...ut signaculum fidei quod in fronte suscipit, faciat eum donis caelestibus repletum, intrepide ac audacter coram regibus et potestatibus hujus saeculi portare, ac nomen Christi libera voce praedicare » (*De clericorum institutione*, xxx (P. L., 107, 314)).

3. NICOLAS CABASILAS, *De vita in Christo*, lib. III (P. G., 150, 576-577).

dans une interprétation traditionnelle de l'onction de parfum consacré qui, en beaucoup d'églises, s'introduira dans le rite de la confirmation. Saint Cyrille de Jérusalem s'exprime en ces termes :

Garde-toi bien de penser que cet onguent est un onguent ordinaire. Car, de même que le pain de l'Eucharistie, après l'invocation du Saint-Esprit, n'est plus du pain ordinaire, mais le Corps du Christ ; de même aussi cet onguent sacré n'est plus un onguent ordinaire, ou, si l'on peut dire, vulgaire, après la prière de bénédiction ; mais il est devenu un don du Christ, et il produit, par la présence de sa divinité, le Saint-Esprit (dans l'âme). Cet onguent, on en oint symboliquement ton front et tes autres sens. Et pendant que ton corps reçoit l'onction d'un onguent visible, ton âme est sanctifiée par l'Esprit Saint et invisible. — Et tout d'abord, vous avez été oints sur le front, afin que vous soyez libérés de cette honte qui couvrait le premier homme pécheur ; et afin que, le visage découvert, vous puissiez refléter comme dans un miroir la gloire du Seigneur (2 Cor., 3, 18). Ensuite, sur les oreilles, afin que vous obteniez des oreilles capables d'entendre les divins mystères ; à ce sujet Isaac dit : Et le Seigneur m'a ajouté une oreille (Is., 50, 4), et de même le Seigneur Jésus dans l'Evangile : Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende (Matt., 11, 15). Ensuite sur les narines, afin que, ayant reçu l'huile odorante et divine, vous puissiez dire : Nous sommes pour Dieu la bonne odeur du Christ parmi ceux qui sont sauvés (2 Cor., 2, 15)<sup>1</sup>.

On trouverait d'autres interprétations du même genre dans saint Athanase et saint Hilaire<sup>2</sup>. Et les Constitutions Apostoliques, dans l'épîcôse du myron, ont cette admirable prière :

Seigneur Dieu... qui avez rendu agréable dans toutes les nations la bonne odeur de la connaissance de l'Evangile ; faites encore maintenant que ce parfum soit efficace sur le baptisé, pour que demeure en lui ferme et durable la

1. *Catéch. Mystag.*, III, 3-4 (P. G., 33, 1091-1092).  
2. S. ATHANASE, 1<sup>re</sup> Lettre à Sérapion, (trad. LÉSON, Paris, 1947, p. 125). S. HILAIRE, *In Ps.* 132, 4-5 ; P. L., 9, 747).

bonne odeur de votre Christ, et qu'après être mort avec lui, il ressuscite et vive avec lui<sup>1</sup>.

Saint Thomas, après les théologiens et liturgistes médiévaux, héritera à son tour de cette tradition, et il expliquera par ce symbolisme le choix du saint chrême comme matière du sacrement de confirmation :

Le chrême est une matière convenable pour ce sacrement. En effet, comme nous l'avons dit, dans ce sacrement on donne la plénitude du Saint-Esprit pour cette force spirituelle qui convient à l'âge parfait. Or, quand l'homme est arrivé à l'âge parfait, il commence dès lors à communiquer ses œuvres aux autres ; tandis qu'auparavant il vit pour ainsi dire pour lui tout seul. Or, la grâce du Saint-Esprit est signifiée par l'huile, et c'est pourquoy il est dit du Christ qu'il a été oint d'une huile d'allégresse (Ps. 44) à cause de la plénitude du Saint-Esprit qu'il possédait. L'huile convient donc comme matière de ce sacrement. Mais on lui ajoute du baume, à cause de son odeur suave, qui se communique aux autres ; et c'est pourquoy l'Apôtre dit : Nous sommes pour Dieu la bonne odeur du Christ...<sup>2</sup>

Mais il faut lire surtout les admirables prières du Pontifical romain pour la consécration du saint Chrême, le Jeudi Saint : dès les oraisons sur le baume qui entrera dans la composition du Chrême, l'évêque en souligne la signification sacerdotale :

O Dieu qui prepares les mystères célestes et toutes leurs vertus, daigne exaucer nos prières et adapter à tes mystères cette larne odorante de l'écorce, qui, exsudée à profusion par un rameau bienheureux, nous enrichit d'un onguent sacerdotal...<sup>3</sup>

Que ce baume soit pour nous... le chrême perpétuel de l'onction sacerdotale... pour que tous ceux qui, après être

1. Dans FUNK, *Didasc. et Constitut.*, I, p. 5450.

2. 3 q. 72, a. 2, corp.

3. «... quae felicitis virgae profluendo sudorem sacerdotali nos oplat unguento. » Il doit y avoir ici une allusion à la verge sacerdotale d'Aaron.



nés de nouveau dans le saint baptême, auront été oints de cette liqueur, reçoivent une abondante bénédiction.

Puis vient la préface très belle ; après un rappel de la colombe de Noé portant le rameau d'olivier, le texte continue :

Cette figure se réalise quand, les eaux du baptême ayant effacé nos péchés, l'onction d'huile vient donner à nos visages la beauté et la paix. C'est aussi pour cela que tu avais donné l'ordre à Moïse ton serviteur, après avoir lavé son frère Aaron dans l'eau, de l'établir prêtre par l'infusion de cet onguent. Mais ce dernier a reçu le suprême honneur quand ton Fils Jésus-Christ notre Seigneur, ayant exigé de Jean qu'il le baptisât dans les eaux du Jourdain, tu envoyas sur lui l'Esprit Saint sous la forme d'une colombe...

Et la prière continue en demandant que ce chrême opérè dans les chrétiens des effets semblables à ceux qui furent produits en Jésus : « Que selon les conditions établies par toi dans ce mystère, ils reçoivent la dignité de rois, de prêtres et de prophètes... ».

#### CONFIRMATION ET PENTECÔTE

Mais il faut aussi rapprocher la confirmation de la Pentecôte, après l'avoir rapprochée de l'onction du Christ au Jourdain. Nous avons d'ailleurs dit plus haut que les deux mystères sont en étroite relation, et ne sauraient être séparés dans notre étude : la descente du Saint-Esprit à la Pentecôte réalise visiblement dans l'Église ce que sa manifestation au Jourdain avait signifié dans la vie du Christ ; chaque chrétien, après avoir participé par le baptême à la passion et à la résurrection, participe à son tour à l'onction que symbolisaient les langues de feu au Cénacle ; et si, comme nous le dirons, le Saint-Esprit descend de façon spéciale sur les Apôtres et sur leurs successeurs les

évêques, tous les fidèles en deviennent cependant réellement participants : un beau passage d'Athanase commentant le Ps. 132, exprime bien cette vérité traditionnelle, en l'appliquant au sacerdoce des chrétiens :

Quand l'Église, affirme le psalmiste, aura été rassemblée et aura réalisé une sorte de communauté, alors aussi l'onction du Saint-Esprit et le sacerdoce (*ἐπίσκοποι*) seront conférés d'abord sur la tête de l'Église qui est le Christ, ensuite sur la barbe, qui est l'ornement du visage de l'Église et qui symbolise les Apôtres ; enfin, aussi, cela s'étendra au corps entier, c'est-à-dire à tous ceux qui, dans l'Église, auront revêtu le Christ... A Jérusalem, en effet, la rosée vivifiante de l'Esprit Saint fut envoyée sur les Apôtres, cette rosée par laquelle tous les croyants reçoivent l'éternelle bénédiction<sup>1</sup>.

Ici encore la Liturgie va s'emparer de ce rapprochement ; si le rituel romain de la confirmation n'y fait qu'une allusion dans la prière de conclusion, il est cependant intéressant de constater que l'effet attribué à la communication de l'Esprit de la Pentecôte aux baptisés est, selon cette formule, de *parfaire* en eux « le temple de sa gloire » ; il y a là une indication du caractère cultuel, et donc sacerdotal, de l'onction de la confirmation<sup>2</sup>.

Le rapprochement entre la Pentecôte et la confirmation a été retenu par saint Thomas, précédé encore sur ce point par les théologiens et les liturgistes médiévaux :

En ce sacrement le baptisé reçoit l'Esprit Saint comme source de force (*ad robur*), comme les Apôtres l'ont reçu

1. In Ps. 132 (P. G., 27, 524 bc).

2. « Deus qui apostolis tuis sanctum dedisti Spiritum et per eos eorum corda, successorum ceteris fidelibus esse voluisti... praesta ut sanctae crucis signavimus, idem Spiritus Sanctus in eis superveniens templum gloriae suae dignanter inhabitando perficiat. »

au jour de la Pentecôte, et comme les baptisés le recevaient par l'imposition des mains des Apôtres<sup>1</sup>.

Saint Thomas verra même dans l'emploi du saint chrême une ressemblance avec les signes extérieurs manifestant l'Esprit Saint à la Pentecôte :

Quelque chose de correspondant à la matière de ce sacrement fut présenté sensiblement aux Apôtres quand le Saint-Esprit leur fut conféré. En effet, que le Saint-Esprit descendit sur eux sous forme de feu, cela est en rapport avec ce que signifie aussi l'huile : sauf que le feu est une force active, tandis que l'huile n'a qu'une vertu passive, étant la matière et l'aliment du feu ; et cela convenait assez bien, car par les Apôtres la grâce du Saint-Esprit devait se répandre dans les autres. Sur les Apôtres, le Saint-Esprit descendit aussi sous forme de langue : et cela a la même signification que le baume : tous deux désignent la diffusion, mais l'une par la parole, l'autre par le parfum<sup>2</sup>.

On peut douter de la valeur des détails de ce parallèle, mais l'idée fondamentale est bien traditionnelle, à savoir que le Saint-Esprit opère par la confirmation des effets semblables à ceux qui furent produits dans les Apôtres au jour de la Pentecôte, et notamment une force pour la propagation de l'Évangile. Le Concile de Florence, dans le Décret pour les Arméniens, exprimera cette idée en ces termes :

L'effet de ce sacrement est de donner le Saint-Esprit comme source de force, comme il fut donné aux Apôtres au jour de la Pentecôte, c'est-à-dire pour que le chrétien ose confesser avec assurance le nom du Christ<sup>3</sup>.

1. 3 q. 72, 7, c. On pourrait citer bien des liturgistes médiévaux qui ont rapproché l'unction de la confirmation de la Pentecôte ; citons quelques exemples : BAUNO DE SEgni, *Tract. de Sacramentis Ecclesiae* (F. L., 165, 1102 bc) ; RUPERT DE DEUTZ, *De divinis officis*, lib. ix, cap. 11, (P. L., 170, 261) ; SICARD DE CRÉMONE, *Mitrale*, VI, cap. 11, (P. L., 213, 304), etc.  
2. 3 q. 78, a. 2, ad 1m.  
3. DENZIGER, 697.

Et cet enseignement sera repris par le Catéchisme du Concile de Trente, qui encouragera les pasteurs à se reporter au récit de la Pentecôte pour expliquer les effets du sacrement :

Que si les pasteurs veulent expliquer les divins effets de ce sacrement..., il leur suffira d'expliquer ce qui advint aux Apôtres eux-mêmes. Ceux-ci en effet, avant la passion, et même pendant la passion étaient si faibles, si lâches, que dès l'arrestation de Jésus ils s'enfuirent... Mais, au jour de la Pentecôte, ils furent tous remplis d'une telle force de l'Esprit Saint que, semant avec audace et assurance l'Évangile qui leur était confié, non seulement en Judée, mais dans le monde entier, ils estimèrent ne pouvoir rien recevoir de plus heureux que de supporter pour le nom du Christ les outrages, la captivité, les supplices, et la Croix<sup>1</sup>.

Ainsi l'Esprit de la Pentecôte ne descend pas seulement sur les Apôtres ; aussi saint Pierre proclame-t-il que se réalise en ce jour la prophétie du prophète Joël :

Il se fera dans les derniers jours, dit le Seigneur, que je répandrai de mon esprit sur toute chair. Alors leurs fils et leurs filles prophétiseront, les jeunes gens auront des visions et les vieillards des songes. Et moi, sur mes serviteurs et mes servantes, je répandrai de mon esprit (Act., 2, 18 ss.).

Procope de Gaza a pu voir aussi dans la Pentecôte la réalisation du souhait de Moïse que nous rapporte le livre des Nombres :

Yahvé descendit dans la nuée et parla à Moïse ; il prit de l'esprit qui était sur lui et le mit, sur les soixante-dix anciens. Dès que l'esprit reposa sur eux, ils prophétisèrent... Deux hommes étaient restés dans le camp ; l'un s'appelait Eldad et l'autre Médad, et l'esprit reposa sur eux... Et

1. Pars II, c. 3, n. 19. Cf. n. 14.

Josué, fils de Nun, serviteur de Moïse, répondit et dit : Moïse, mon Seigneur, empêche-les ! Moïse répondit : Es-tu jaloux pour moi ? Ah ! puisse plutôt tout le peuple de Dieu être prophète ! Puisse Yahvé mettre son esprit sur eux ! (Num., 11, 25-29).

Ce que Moïse avait souhaité est réalisé dans le nouveau peuple de Dieu, dans lequel reçoivent l'Esprit non seulement les soixante-dix anciens qui préfiguraient les presbytres chrétiens, mais aussi tous les fidèles<sup>1</sup>.

#### ONCTION PROPHÉTIQUE,

##### SACERDOTALE ET ROYALE

Comme Jésus, chaque chrétien reçoit donc une double onction de l'Esprit de Dieu ; et la seconde est une participation à l'esprit de prophétie. Qu'est-ce à dire ? Si nous nous rappelons que la Pentecôte est le mystère du don de la Loi Nouvelle, et correspond au don de la Loi au Sinai, nous serons amenés à conclure que chaque chrétien est appelé à participer désormais à la diffusion de la Loi Nouvelle dans le monde : si le confirmé reçoit l'Esprit Saint, ce n'est pas seulement pour sa sanctification personnelle, mais aussi pour être l'instrument de l'Esprit de Jésus, dans la propagation de sa Loi qui est une Loi de charité : chaque chrétien reçoit, directement écrite dans son cœur, cette Loi nouvelle de la main de celui qui est le « médiateur de la Nouvelle Alliance » (Hébr., 12, 24). Et l'Esprit ainsi possédé par chaque chrétien devient en lui source d'un témoignage qu'il doit donner au monde : « Le témoignage de Jésus c'est l'esprit de prophétie » (Apoc., 19, 10). Si les apôtres sont les témoins du Christ

1. PROCOPE DE GAZA, *Comment. in Num.*, xi (P. G., 87, 823-824 b).

à un titre particulier que nous dirons plus tard, tout confirmé doit prendre sa part dans ce témoignage : car le « témoin », au sens plein du mot, c'est « le Saint-Esprit que Dieu a donné à ceux qui lui sont dociles » (Act., 5, 32).

Jésus l'avait promis : « Lorsque sera venu le Défenseur que je vous enverrai d'après du Père, l'Esprit de vérité qui procède du Père, il rendra témoignage à mon endroit » (Jo., 15, 26). « C'est l'Esprit de votre Père qui parlera en vous » (Matt., 10, 20). Telle est l'onction mystérieuse que le Christ met en nous par la confirmation : « Pour vous, l'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous, et vous n'avez pas besoin que personne vous instruisse ; mais comme son onction vous instruit de toutes choses et qu'elle est vraie, qu'elle n'est pas un mensonge, demeurez en lui » (1 Jo., 2, 27).

On comprend dès lors le sens de la formule des Constitutions Apostoliques définissant la confirmation : « La réception commune de l'Esprit comme *témoin* »<sup>1</sup> ; c'est l'onction des prophètes, des témoins, l'onction de « Jésus-Christ le témoin fidèle » (Apoc., 1, 5).

Mais il s'agit aussi d'une onction sacerdotale : Clément d'Alexandrie faisait remarquer que conquérir les âmes par le témoignage et la prière, c'est, en réalité, préparer à Dieu une oblation sacerdotale qui lui est souverainement agréable<sup>2</sup>. Mais c'était déjà la pensée de saint Paul lorsqu'il exaltait la grâce qu'il avait reçue « d'être auprès des païens le ministre (ἀετιουργός) du Christ Jésus, et de remplir la fonction sacrée (ἀετιουργεῖν) d'annoncer l'Évangile de Dieu, afin

1. *Const. Apost.*, 3, 17 (éd. FUNK, p. 211).

2. « Vos autem genus electum, regale sacerdotium... Sacerdotium autem propter oblationem, quae fit orationibus et doctrinis quibus adquiruntur animae quae offeruntur Deo ». (*Fragm. in 1 Petr.*, G.C.S., III, 204, 21-25).

que les païens, une fois sanctifiés par l'Esprit, lui soient une offrande (προσφορά) agréable » (Rom., 15, 16). L'Apôtre est toujours, à quelque titre, un sacrificateur, qui fait mourir les âmes au monde, les immole à Dieu, unissant ses propres efforts et son propre sacrifice à cette offrande comme une libation qui en augmente le prix : « Et même si mon sang doit servir de libation pour le sacrifice et l'offrande sacrée de votre foi, j'en suis heureux et m'en réjouis avec vous tous » (Philip., 2, 17 ; cf. 2 Tim., 4, 6). Armés du « glaive de l'Esprit, c'est-à-dire de la Parole de Dieu » (Éph., 6, 17), les chrétiens ont le pouvoir d'atteindre les cœurs : ainsi les auditeurs de Pierre, au jour de la Pentecôte, furent-ils « piqués au cœur » (κατενόγησαν τὴν καρδίαν) (Act., 2, 37) : « Car vivante est la parole de Dieu, et énergique et bien plus tranchante qu'aucun glaive à deux tranchants, et pénétrant jusqu'au point de division de l'âme et de l'esprit » (Hébr., 4, 12).

Onction prophétique et sacerdotale, la grâce de la confirmation est aussi une onction royale, une participation au pouvoir royal du Seigneur ; pour soumettre à la vérité du Christ les intelligences, ne faut-il pas d'abord que l'Apôtre les convainque et donc les soumette à sa propre conviction : « Nous faisons toute pensée prisonnière, écrit saint Paul, pour l'amener à obéir au Christ » (2 Cor., 10, 5). Et qu'on ne pense pas que cela soit réservé à la hiérarchie :

Car, dit saint Ambroise, parlant des simples fidèles, ils sont rois, ceux qui ont reçu la grâce de prendre la parole, de fléchir les peuples avec un pouvoir quasi royal, et charmer les âmes des saints, sans avoir à rougir d'avoir rien dit qui soit déshonné ; ceux que nul ne peut réfuter ni repousser comme indignes d'avoir été promus par le Christ ministres du Nouveau Testament, et qui n'ont pas à en rougir, libres qu'ils sont de la crainte d'être confondus et vaincus par les objections de leurs contradicteurs. Celui-

là donc est roi qui n'a pas à rougir d'être condamné dans ce qu'il fait, ou réfuté dans ce qu'il dit, parce que sa vie comme sa parole sont sans reproches<sup>1</sup>.

Nous retrouvons ici cette qualité d'« assurance » (περρησια) dans l'apostolat, si fréquemment mentionnée par les Actes des Apôtres et qui est un fruit de la descente de l'Esprit Saint (cf. spécialement, Act., 4, 28-31), ce don de « persuasion » (πληροφροσια) qui accompagnait la prédication de saint Paul (1 Thees., 1, 5).

Résumons-nous. Le caractère du baptême rend, sans doute, le chrétien capable d'actes individuels de vie chrétienne, mais c'est encore une vie cachée, sans participation extérieure aux luttes de la communauté chrétienne : *Quasi singulariter sibi ipse vivit*, dit saint Thomas<sup>2</sup> ; c'est encore un enfant.

Au contraire, l'onction de la confirmation le fait soldat, membre actif et combattant de la milice sacerdotale et royale du Christ<sup>3</sup> ; naissance à la vie publique, nouvelle participation au sacerdoce de Jésus et à son œuvre de prédication et d'apostolat.

Ici encore, comme nous l'avons dit pour le pouvoir sacerdotal des baptisés, il importe de bien préciser qu'une telle action apostolique des chrétiens se doit concevoir dans une relation de dépendance vis-à-vis du sacerdoce hiérarchique. Dans cette période terrestre de l'Église, l'unique source infaillible de vérité divine est dans le magistère ecclésiastique, dans le corps

1. In Ps. CXIII, 6, 34 (C.S.E.L., 62, p. 125-126). Le contexte immédiatement précédent, qui cite le texte célèbre de saint Pierre (« genus electum, regale sacerdotium »), montre bien qu'il s'agit du sacerdoce des fidèles. Cf. De Fuga sacculi, 6-8 (C.S.E.L., 32, 2, p. 167) ; De Sacramentis, IV, 1 (P. L., 16, 455). Comparer THEODULPHUS D'ORLÉANS, Liber de Ordine Baptismi, XVI, (P. L., 105, 325) : « Reges, ut et contra diabolum viriliter dimicemus, et administrationem vitae nostrae admirabili dispensatione gubernemus ».

2. 3, q. 72, a. 2.

3. Ibid., et art. 5, ad. 2.

épiscopal uni au Souverain Pontife. Et, d'autre part, l'unique but de l'activité de défense et d'apostolat du chrétien est de conduire les âmes au Royaume de Dieu, qui, ici-bas, est l'Église hiérarchiquement organisée et dispensatrice des sacrements. Participer à l'action apostolique du Christ, c'est concrètement coopérer à l'action de l'apostolat hiérarchique ; nous reviendrons plus loin sur ces notions.

Ainsi, « par la confirmation, nous devenons soldats du Christ ; or, chacun voit que le soldat doit travailler et combattre moins pour son propre bien que pour le bien des autres »<sup>1</sup>. Mais si cette tâche de l'apostolat est déjà, d'une certaine façon, une tâche sacerdotale<sup>2</sup>, elle ne peut se faire qu'avec les évêques et le pape, dans l'Église du Christ »<sup>3</sup>, « afin d'être sûre de ne pas se tromper de route, et, au besoin, d'être ramenée dans le droit chemin »<sup>4</sup>. Car si le laïc a le devoir et la grâce de travailler à la conversion et à la sanctification de ses frères, il ne reçoit pas pour autant d'autorité sur ceux-ci : *Nullus ei subicitur in receptione divinorum ab ipso*, dit saint Thomas<sup>5</sup>. Que si cela est vrai avant tout de la collation des sacrements, cela est exact aussi de la communication de la vérité divine : le laïc n'est pas constitué, établi, témoin officiel du Christ, comme le sont les Apôtres ; il peut témoigner de sa propre foi, mais il ne peut pas officiellement témoigner de la foi de l'Église. Son témoignage sera surtout un témoignage de toute sa vie, par la pratique de toutes les vertus :

1. PIE XI, Lettre *Ex officiosis litteris*, au card. de Lisbonne, du 10 Nov. 1933 (A.A.S., 1934, p. 629).

2. PIE XI, Lettre *Cum ex Epistula*, au Card. de Malines, du 15 août 1928 : « Qu'ils soient persuadés qu'ils sont appelés et choisis par une grâce singulière de Dieu, à cette tâche qui n'est pas très inférieure (« *haud longius abest* ») à la tâche sacerdotale » (A.A.S., 1928, p. 296). Voir aussi l'Encyclique *Ubi Arcano* du même Pontife (A.A.S., 1922, p. 695).

3. PIE XI, *Discours aux Pèlerins maltais*, du 22 août 1929.

4. PIE XI, *Discours aux représentants du IV<sup>e</sup> Congrès International de Jeunesse catholique*, 19 sept. 1925.

5. *In IV Sent.*, d. 7, q. 2, a. 1, sol. 1, ad 3m.

si les chrétiens se conduisent conformément aux enseignements de l'Évangile, « on ne dira pas de mal de la Parole de Dieu » (Tit., 1, 5) ; « l'Adversaire, ne trouvant rien de mal à dire sur nous, sera couvert de confusion » (ibid., 1, 8) ; les chrétiens feront « honneur en tout à la doctrine de Dieu notre Sauveur » (ibid., 1, 9).

Nous ne saurions mieux conclure ce chapitre qu'en résumant ici quelques pages du commentaire du Pseudo-Bède sur le psaume 26 : de même que David reçut à trois reprises l'onction royale, une première fois à Bethléem dans sa famille, une seconde fois à Hébron comme roi sur la maison de Juda, une troisième fois enfin comme roi de tout Israël et de Jérusalem ; de même le chrétien est appelé à une triple participation à l'onction sacerdotale et royale du Sauveur. Nous recevons la première onction lorsque nous renonçons à Satan lors du baptême qui nous introduit dans le royaume du Christ. La confirmation nous communique la deuxième onction en nous affermissant dans la grâce reçue au baptême et en nous faisant professer aux yeux de tous le nom du Christ. Enfin, à la suite du Christ, dans la Jérusalem céleste, nous recevons un jour « la véritable onction », car maintenant ce n'est qu'en signes que nous sommes oints. En ce monde passager, Dieu nous donne sans doute l'onction de son Esprit, mais sous des signes sensibles qui ne dévoilent la réalité céleste que très imparfaitement : viendra un jour où, à la suite de notre grand prêtre, nous entrerons nous aussi dans le Sanctuaire céleste, pour recevoir à la fois la « consommation » de notre sacerdoce et de notre filiation divine<sup>1</sup>.

1. P. L., 93, 612-614. Beaucoup de liturgistes médiévaux, notamment en commentant les cérémonies de la consécration du Saint-Chrême le Jeudi Saint, comparèrent les deux onctions des chrétiens aux deux descentes du Saint-Esprit sur les Apôtres, l'une en Jo., 20, et l'autre à la Pentecôte ; mais de ces deux dernières nous parlerons plus loin.

DU MÊME AUTEUR :

*Abraham notre père, collection "L'Esprit liturgique",  
Les Éditions du Cerf, 1955.*

LEX ORANDI

Collection du Centre de Pastorale Liturgique

24

JOSEPH LÉCUYER

# LE SACERDOCE DANS LE MYSTÈRE DU CHRIST

LES ÉDITIONS DU CERF  
29, Boulevard Latour-Maubourg  
PARIS - VII<sup>e</sup>

© 1957 by Les Éditions du Cerf.

1957